



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bull

Question écrite n° 7003

Texte de la question

Dans un ouvrage qui vient de paraître (L'informatique malade de l'Etat), l'ancien président du groupe Bull fait le bilan de vingt-cinq années de politique industrielle de l'informatique en France. Il indique que les aides de l'Etat, payées par les contribuables, se sont élevées à 42 milliards de francs actuels, bilan arrêté au 31 décembre 1992. Compte tenu que dans le même temps la compétitivité de l'informatique française semble s'être plutôt détériorée, les sommes en question paraissent considérables. M. Georges Mesmin demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur s'il est en mesure de confirmer ou de préciser les chiffres rappelés ci-dessus ? Quelles conséquences il en tire pour l'avenir immédiat ? Quelles aides publiques seront éventuellement versées à Bull en 1993 et au cours des années suivantes ? Et en contrepartie de quels engagements du groupe.

Texte de la réponse

Le groupe Bull se trouve, comme ses concurrents, confronté à une mutation structurelle des marchés informatiques, qui rend nécessaire une adaptation très rapide. Dans ce contexte difficile, la situation de Bull est apparue au Gouvernement comme particulièrement sérieuse : une dette de 9,5 milliards de francs, des pertes nettes de 15 milliards de francs sur ces trois dernières années, un chiffre d'affaires qui baisse depuis deux ans. C'est pourquoi le Gouvernement a demandé à Bull de mettre en œuvre une stratégie permettant un redressement durable du groupe. À l'issue d'un travail approfondi avec l'entreprise et l'ensemble des départements ministériels concernés, l'Etat a pris ses responsabilités pour assurer l'avenir de Bull. Le Gouvernement est décidé à participer une dernière fois à une forte recapitalisation de Bull. Cette décision est soumise à l'accord des autorités communautaires. Cette recapitalisation créera les conditions nécessaires à la privatisation du groupe, qui aura lieu dès que possible. À cette fin, l'Etat est prêt à apporter à Bull 7 milliards de francs de capitaux nouveaux en 1993 et 1994, en plus de l'avance d'actionnaires déjà accordée et qui doit être transformée en capitaux propres. France Telecom a fait part aux pouvoirs publics de son accord de principe à participer à cette augmentation de capital. Depuis sa nationalisation et jusqu'à la fin de 1992, Bull a reçu pour 13,5 milliards de francs de dotations en capital de l'Etat et de France Telecom. Les chiffres mentionnés dans la question écrite de l'honorable parlementaire se rapportant à des entités juridiques diverses (CII, Sems, Honeywell-Bull, Bull), et recouvrant des dotations et des aides à la recherche et développement, ils peuvent difficilement être consolidés. Pour cette nouvelle phase, marquée par l'urgence et la perspective de la privatisation, le Gouvernement a choisi de confier la présidence de Bull à un chef d'entreprise ayant une forte expérience de l'entreprise privée, du redressement et du développement d'un groupe multinational : Jean-Marie Descarpentries, qui a siégé six ans au conseil d'administration de Bull. M. Descarpentries s'attache désormais à poursuivre le dialogue social au sein de Bull, et le Gouvernement veille à ce que le plan social du groupe soit d'une qualité exemplaire et mette en œuvre toutes les mesures pour que les licenciements soient évités. Le nouveau président de Bull s'est fixé pour objectifs de redresser les résultats et de relancer avec force le développement des ventes, tout en réduisant les coûts non salariaux de façon drastique, sans pour autant compromettre l'avenir de l'entreprise. Dans ce but, il a déjà mis en place une nouvelle organisation qui permettra à Bull

d'être plus proche de ses clients et d'accroître la responsabilisation du personnel. Enfin, des travaux sont menés pour renforcer les partenariats du groupe. La confiance témoignée par les pouvoirs publics aux hommes et femmes de Bull, aux technologies qu'ils ont su développer, aux produits et aux réseaux commerciaux qui constituent ses atouts, souligne la volonté des pouvoirs publics de faire de Bull une entreprise comme les autres, maîtresse de son destin face à ses clients, son personnel et ses actionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7003

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3624

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4763